

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale préalable à la création d'un lotissement « Les Prés Fleuris » route de Benêt sur la commune de Coulon

En application de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023, il sera procédé **lundi 3 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale préalable à la création d'un lotissement « Les Prés Fleuris » route de Benêt sur la commune de Coulon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en format papier et numérique à la mairie de Coulon, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de COULON 14 place de L'Église, 79 510 COULON. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Création lotissement Coulon* », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Coulon>

M. Bernard ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de Coulon selon le calendrier suivant :

- **le lundi 3 avril 2023 de 9h15 à 12h15 ;**
- **le mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00 ;**
- **le vendredi 21 avril 2023 de 14h00 à 17h00.**

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site Internet des services de l'État en Deux-Sèvres.

Le rapport et les conclusions seront consultables sur les sites internet des services de l'État en Deux-Sèvres, ainsi qu'à la mairie de Coulon.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour prendre la décision d'accorder ou non l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la SARL VILLAREAL, à l'adresse suivante : 150 avenue de Nantes, 79 000 NIORT ou au 05 49 79 45 33.